



- Date de convocation : 16 janvier 2026
- Date d'affichage : 16 janvier 2026
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 19**
- **Votants : 21**
- **Pouvoir : 2**

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize janvier 2026 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY, Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Adjoint au Maire, M. Claude KRIEQUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoirs : M. Franck LAGNIAUX donne pouvoir à M. Eric THERRY et Mme Sandrine BONNETAIN donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

Absentes : Mme Karen RIAND et Mme Laurine RENARD.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PESLERBE.

DÉLIBÉRATION N°13/8.8.1 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION DES CHAMPS CAPTANTS D'ASNIÈRES-SUR-OISE (SIECCAO)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-19 et L. 5211-20 relatifs aux modifications statutaires des syndicats intercommunaux ;

Vu les statuts actuels du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise (SIECCAO) ;

Vu la délibération n°D3-12-2025 du comité syndical du SIECCAO en date du 11 décembre 2025, proposant la modification des statuts pour intégrer la Communauté de Communes Senlis Sud Oise en représentation-substitution des communes de Pontarmé et Thiers-sur-Thève ;

Vu l'article L. 5214-21 du CGCT relatif au mécanisme de représentation-substitution des communes par leur EPCI ;

Considérant que l'intégration de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au SIECCAO, en substitution des communes de Pontarmé et Thiers-sur-Thève, nécessite une adaptation des statuts du syndicat pour refléter cette nouvelle composition ; **Considérant** que cette modification statutaire vise à :

- Actualiser la liste des membres du syndicat (article 1 des statuts) ;
- Adapter la répartition des sièges au sein du comité syndical (article 5 des statuts) ;
- Préciser les modalités de représentation de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

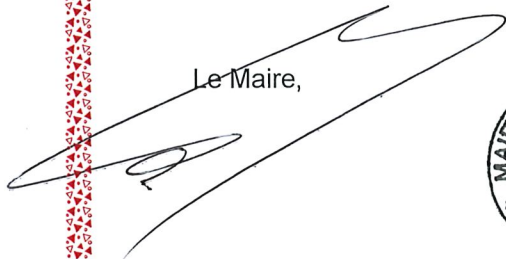
Considérant que la modification des statuts est soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres, conformément à l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise (SIECCAO), telle qu'adoptée par le comité synodal en date du 11 décembre 2025 (délibération n°D3-12-2025), et annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette modification, y compris la transmission de la présente délibération au Préfet pour validation.

Le Maire,



La secrétaire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou/et sa publication.